



Qui fait quoi pour votre patrimoine ?

Les 4 acteurs de l'accompagnement patrimonial : rôles, périmètres et limites

En matière de patrimoine professionnel, plusieurs interlocuteurs coexistent et leur périmètre d'intervention est souvent mal connu des dirigeants. Cette fiche vous aide à comprendre qui fait quoi, et pourquoi le choix de votre accompagnateur est déterminant.

■ AMBROISE AVOCAT

VOTRE SPÉCIALISTE

RÔLE PRINCIPAL

Structurer juridiquement et fiscalement le patrimoine professionnel et personnel du dirigeant.

✓ CE QU'IL FAIT

- Création et optimisation de holdings
- Structuration avant cession
- Optimisation des transmissions (Pacte Dutreil, donations)
- Défense en cas de contrôle fiscal
- Ingénierie patrimoniale sur-mesure
- Rédaction de tous les actes juridiques

✗ CE QU'IL NE FAIT PAS

- Tenir la comptabilité
- Gérer les placements financiers
- Remplacer le CGP sur les produits financiers

■ Expert-Comptable

VOTRE MÉDECIN GÉNÉRALISTE

RÔLE PRINCIPAL

Établir les comptes, gérer la fiscalité courante de l'entreprise.

✓ CE QU'IL FAIT

- Tenue et révision comptable
- Déclarations fiscales (IS, TVA...)
- Prévisionnel et tableaux de bord

✗ CE QU'IL NE FAIT PAS

- Rédiger des actes juridiques
- Monter une holding ou une SCI
- Défendre en cas de contrôle fiscal
- Structurer une transmission

■ CGP - Gestionnaire de Patrimoine

RÔLE PRINCIPAL

Conseiller sur la gestion et l'allocation des actifs financiers et immobiliers personnels.

✓ CE QU'IL FAIT

- Allocation d'actifs financiers (assurance-vie, PER...)
- Conseil sur les produits d'investissement immobilier
- Bilan patrimonial global
- Optimisation de la retraite
- Prévoyance et protection du dirigeant

✗ CE QU'IL NE FAIT PAS

- Rédiger des actes juridiques ou statuts
- Intervenir sur la structure juridique et fiscale
- Défendre en cas de contentieux fiscal
- Créer ou optimiser une holding

■ Avocat d'affaires (droit des sociétés)

RÔLE PRINCIPAL

Conseiller et rédiger des actes en droit des sociétés, droit commercial et droit des contrats.

✓ CE QU'IL FAIT

- Rédaction de statuts et pactes d'associés
- Accompagnement sur les cessions de titres
- Contrats commerciaux et baux
- Restructurations
- Contentieux commercial

✗ CE QU'IL NE FAIT PAS

- Optimiser la fiscalité patrimoniale du dirigeant
- Conseiller sur holding et OBO
- Simuler l'impact fiscal d'une opération
- Intervenir sur Pacte Dutreil ou donations

LA DIFFÉRENCE CLÉ

Le cabinet AMBROISE AVOCAT combine ingénierie juridique ET fiscale, et maîtrise toute la « chaîne » permettant d'obtenir des actes juridiques réfléchis et pragmatiques.

Nous connaissons nos limites et confions les intérêts de nos clients à des spécialistes en coordonnant les interventions de chacun.